



Ville de SAINT PAIR SUR MER

Département de la Manche - Canton de Granville - Ville de Saint-Pair-sur-Mer

Arrêté du Maire n° 2020/6621

**Autorisation de stationnement route de Lézeaux au droit du Carmel
Le samedi 25 janvier 2020 de 9h à 18h
En raison d'une exposition au Carmel, organisé par la Ville de Saint-Pair-sur-Mer**

Le Maire de Saint-Pair-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison d'une exposition au Carmel, organisée par la ville de SAINT PAIR SUR MER le samedi 25 janvier 2020 de 9h à 18h.

Il est nécessaire d'autoriser le stationnement des véhicules légers sauf camping-cars sur le trottoir de la route de la Lézeaux RD 21 dans le sens Saint-Pair-sur-Mer vers Saint-Michel-des-Loups.

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, le stationnement sera interdit route de Lézeaux RD 21 dans le sens Saint-Michel-des-Loups vers le centre-ville de Saint-Pair-sur-Mer entre la rue des Iris et le rond-point de la Médiathèque.

Article 3 : La matérialisation et la signalisation seront mises en place par les services techniques de la Ville de Saint-Pair-sur-Mer.

Article 4 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Granville,
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de Saint-Pair-sur-Mer,
- Monsieur le Chef de Corps de centre de secours de Granville,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Saint-Pair-sur-Mer,

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,

Le lundi 13 janvier 2020

Le Maire,

Guy LECROISEY

